

Comment réduire vos déchets ?

Guide pratique



Avant de jeter

● S'interroger	4
● Réduire	6
● Réutiliser	12

Rendre à la Terre

● Le compostage	14
-----------------------	----

Valoriser

● Emballages hors verre et papiers	18
● Ordures ménagères et biodéchets	20
● Emballages en verre	22
● Déchets végétaux	23
● Encombrants	24
● Déchèteries	25
● Déchets électriques et électroniques	26
● DASRI	27
● Textiles	28

Les infos utiles

● Bon à savoir	29
● Pour aller plus loin	30

Rédaction : Services de Cœur d'Essonne Agglomération
Conception graphique et mise en page : Direction de la Communication
Illustrations : Guillaume Monnain - AKENIUM
Imprimé en août 2026 par Imprimerie Lefevre
© Cœur d'Essonne Agglomération 2026



Madame, Monsieur,

Nous sommes tous concernés. À travers nos comportements du quotidien, nous impactons notre environnement.

Si le meilleur déchet, c'est celui que l'on ne produit pas, il s'agit également pour nos collectivités de traiter du mieux possible ceux qui sont produits.

Ce guide vous présente donc l'ensemble des réflexes à adopter pour qu'ensemble, nous soyons plus efficaces pour gérer nos déchets : mieux trier, mieux « jeter », pour permettre de recycler, de valoriser.

Les comportements de chacun ont des conséquences en cascade sur la chaîne de gestion des déchets. Ainsi, il est important de savoir que certains d'entre eux, comme l'électroménager, sont traités spécifiquement au sein des déchèteries et ne peuvent pas être pris en charge par le service de collecte. Vous avez toutes les informations dans ce guide.

Nous devons aborder le sujet de la propreté, notamment autour des Points d'Apport Volontaire. Trop souvent encore, des déchets sont déposés autour. C'est alors considéré comme un dépôt sauvage passible de sanctions. Nous devons collectivement être soucieux de notre environnement ainsi que du personnel qui, in fine, s'en occupe. Ces dépôts sont néfastes pour notre cadre de vie commun, pour les employés municipaux et intercommunaux, mais aussi pour nos finances.

Enfin, pour obtenir le calendrier des collectes qui dépend de votre adresse : rendez-vous sur www.coeuressonne.fr dans la rubrique « déchets ».

Nous devons agir à tous les niveaux. Nous devons le faire tous ensemble.

Frédéric Petitta,
Président
de Cœur d'Essonne Agglomération

Éric Braive,
Vice-président en charge
de la Valorisation des déchets



Avant de jeter

En moyenne, les Français estiment avoir accumulé

36 objets

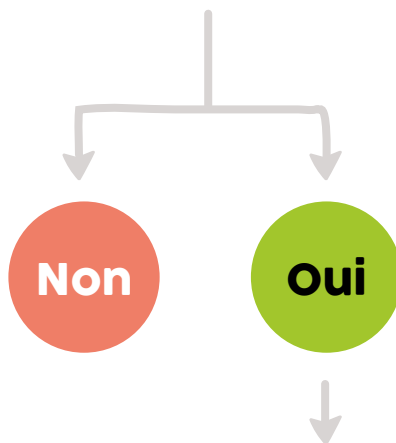
dont ils n'ont pas l'utilité. Au total, ce sont donc près de deux milliards d'ustensiles, d'outils, de produits électroniques... qui s'entasseraient dans les placards*.

* Source : Siredom



s'interroger

Ai-je vraiment besoin de ce que j'ai envie d'acheter ?



Si oui, je privilégie un produit réutilisable et durable ou d'occasion

Un Bisou, sinon rien !

La méthode BISOU : un moyen pour se souvenir des 5 questions à se poser avant chaque achat.

B	I	S	O	U
Besoin	Immédiat	Semblable	Origine	Utile
À quoi va-t-il me servir ?	En ai-je besoin tout de suite ? Puis-je repousser l'achat ?	Ai-je déjà un objet similaire ?	Quelle est l'origine de cet objet ? Où a-t-il été produit et dans quelles conditions ?	Cet objet me sera-t-il vraiment utile ?

Le Stop Pub, un allié pour diminuer le papier



90 % des publicités contenues dans les boîtes aux lettres finissent à la poubelle. Un Stop Pub collé, c'est 25 kg en moins de papier par an, par boîte aux lettres !

Vous pouvez en récupérer :

- Au siège de Cœur d'Essonne Agglomération, 1 Place Saint-Exupéry à Sainte-Geneviève-des-Bois,
- Au Centre technique communautaire Les Montatons, 16 bis rue Denis Papin à Saint-Michel-sur-Orge,
- Aux accueils des équipements de l'Agglo (espaces nautiques, 21 médiathèques, Maison de la Justice et du Droit, Maison de l'Accès aux Droits)
- Et à l'accueil des 21 mairies de l'Agglomération.

Réduire

pour ne garder que l'essentiel

**Faire des courses responsables :
des astuces pour produire moins de déchets**



Privilégier les produits réutilisables, concentrés ou les écorecharges.



Choisir des produits en grands conditionnements, comportant moins d'emballages.

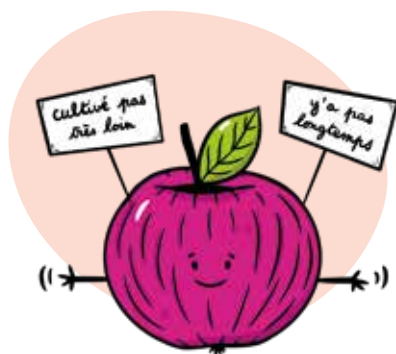


Acheter en vrac ou à la découpe.
Désormais, les commerçants sont tenus,
légalement, d'accepter de vous servir
dans votre propre contenant réutilisable.





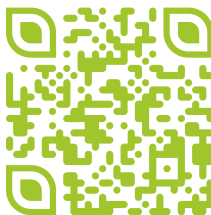
Boire l'eau du robinet, potable partout,
et utiliser une gourde pour ne plus acheter
de bouteilles en plastique.



Acheter des produits locaux de saison
(produits issus du programme Sésame,
marchés, AMAP, etc.).

Achetez local avec Sésame

Découvrez les producteurs
du territoire (fruits et légumes,
légumes secs et céréales, produits
laitiers et élevage, miels et produits
de la ruche, fleurs, plantes et plants)
à deux pas de chez vous,
dans un rayon de 10 km.



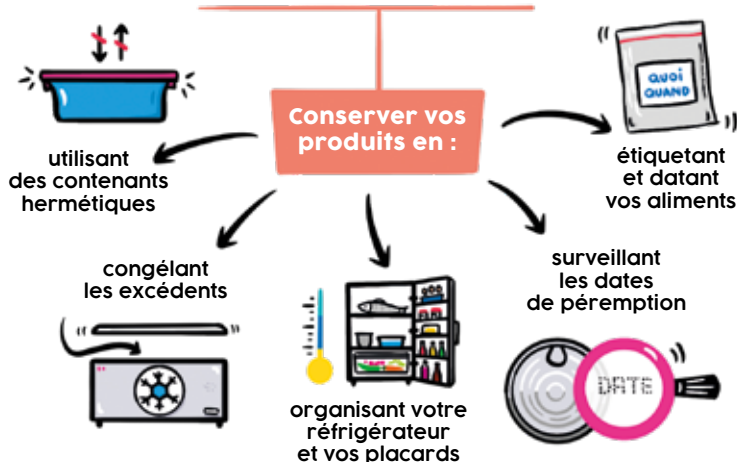
Réduire

pour ne garder que l'essentiel

Réduire le gaspillage alimentaire : des astuces pour ne plus nourrir la poubelle



Préparer une liste de courses pour la semaine
afin de réduire le gaspillage alimentaire.



Cuisiner les restes des repas.



Au restaurant, demander à emporter les restes de son repas (la loi oblige les restaurateurs à le rendre possible).



Adapter l'assiette à son appétit.



Favoriser les recettes « maison » et les recettes anti-gaspillage.



Dates de péremption : bien les comprendre

Il existe deux types de dates, notées sur les emballages des produits que vous achetez :

- **la date limite de consommation (DLC)** : les produits ne peuvent être vendus ou consommés au-delà de cette date car ils pourraient, dès lors, présenter des risques pour la santé (exemple : la viande) ;
- **la date de durabilité minimale (DDM)** : les produits peuvent tout à fait être vendus ou consommés au-delà de cette date ; ils peuvent simplement perdre un peu de leur goût ou de leur valeur nutritive (exemple : des produits d'épicerie sèche).

La DDM d'un produit est dépassée ? Il est peut-être encore consommable... Pour savoir si vous pouvez le manger, faites appel à vos sens :

Observez



Sentez

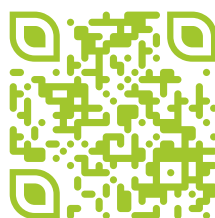


Goûtez



Des idées de recettes anti-gaspi

Découvrez une sélection de recettes éditée par l'ADEME pour vous aider à cuisiner sans gaspiller.



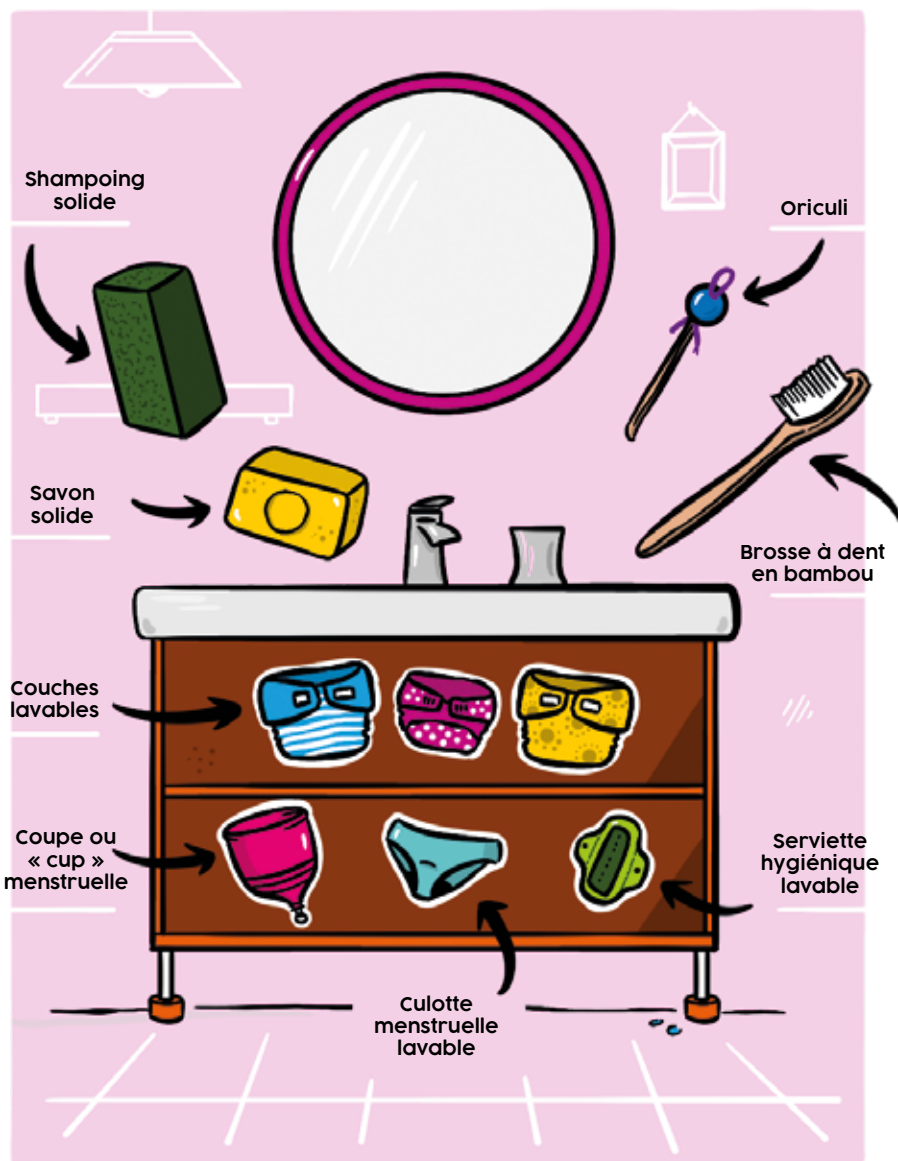
Le gaspillage alimentaire est partout : à la maison, au restaurant, à la cantine, dans les supermarchés. Chaque année, chaque habitant jette environ 70 kg de nourriture (chiffre de Cœur d'Essonne Agglomération 2025), soit l'équivalent de :

50 repas

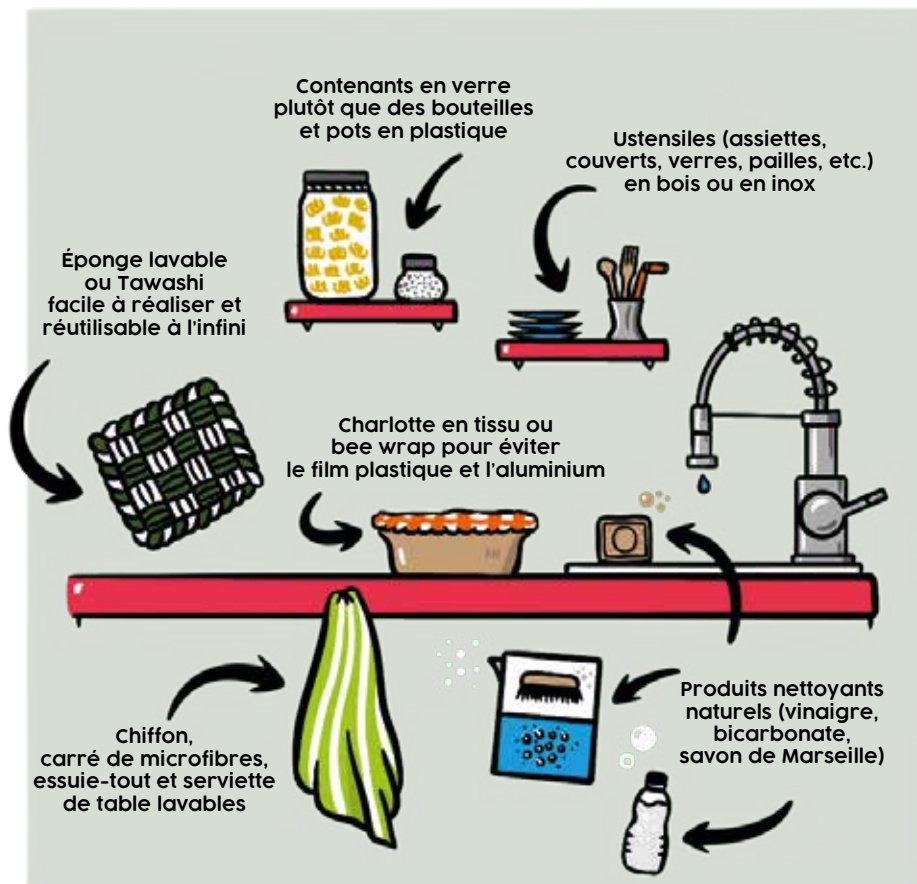
Réduire

pour ne garder que l'essentiel

Rendre la salle de bain
plus éco-sympathique



Dîtes « adieu » aux produits toxiques et passez au naturel



Vigilance : naturel ne veut pas dire sans danger ! Respectez scrupuleusement les dosages (notamment pour les huiles essentielles et le vinaigre blanc), portez masque et gants et étiquetez toujours vos contenants pour éviter tout accident domestique.

Retrouvez 6 recettes
de produits ménagers
« faits maison »
proposées par l'Agglo



Réutiliser

pour donner une autre vie aux objets

Quand vous le pouvez, essayez de prolonger la vie des produits

Réparez ou faites réparer ce qui peut l'être.



Louez des équipements qui ne vous serviront pas tous les jours ou toute l'année.



Prêtez ou empruntez des équipements à des proches.



Le saviez-vous ?

En Europe, on se débarrasse chaque année de

4 millions de tonnes de textiles

80 % sont jetés dans la poubelle pour ordures ménagères et finissent par être tout simplement incinérés. Seuls 10 à 12 % des vêtements (ceux de bonne qualité) sont revendus en seconde main, localement.

Source : Ademe, 2025





Revendez ou achetez
sur Internet ou en brocante
des objets d'occasion
(jouets, vêtements, livres,
meubles, articles
de décoration, etc.).

Donnez vos objets à une ressourcerie (De la cave au grenier à Arpajon par exemple),
une association de solidarité (Emmaüs ou La Croix Rouge par exemple)
ou à un site de dons sur Internet.



Retrouvez sur coeursonne.fr,
le réseau du réemploi, les ressourceries,
les ateliers de réparation du territoire
et les points d'apport des textiles
d'habillement, linge de maison
et chaussures usagés.





Rendre à la Terre

Le compostage

ou comment transformer ses déchets en or pour son jardin !

Les biodéchets de la cuisine et du jardin peuvent se décomposer grâce à l'action d'animaux et de micro-organismes vivant dans le sol (vers, insectes, bactéries, champignons, etc.) : c'est ce qu'on appelle le compostage.

C'est une technique :

Écologique

Elle limite la quantité de déchets collectés dans les ordures ménagères et permet d'éviter l'utilisation de produits chimiques industriels dans le jardin.

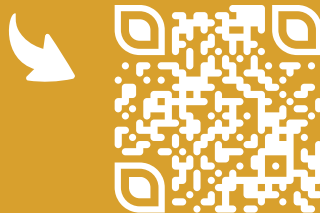


Les biodéchets
alimentaires
représentent

1/3 des déchets
présents
dans la poubelle des
ordures ménagères.

Source Ademe

Pour faire une demande de composteur
individuel et suivre une formation :



Pour installer un composteur
collectif au sein de votre résidence :
prevention-et-tri@coeuressonne.fr

Économique

Elle permet de fabriquer
du compost, un fertilisant
naturel et gratuit.

Pratique

Elle enrichit et structure le sol,
et améliore ainsi
la croissance des plantes.



Le compostage

Ce que l'on peut mettre dans un composteur

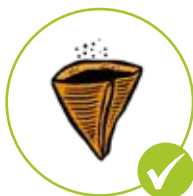
Les déchets de cuisine



Épluchures de fruits, légumes et agrumes



Coquilles d'œufs



Filtres et marc de café



Sachets de thé ou de tisane en tissu sans agrafe

Mais aussi, par petites quantités, en petits morceaux, et bien mélangés avec les autres déchets



Os et restes de viande



Poissons et arêtes



Fromages et produits laitiers



Boîtes d'œufs, rouleaux de papier toilette

Les déchets de jardin



Herbe et feuilles, tonte de jardin



Fleurs fanées



Copeaux de bois



Tiges et fines branches



Les secrets d'un bon compost ?

Pensez à bien alterner les matières sèches et les matières humides et mélangez chaque apport avec la couche du dessous.



Les interdits



Huile de friture
ou végétale



Journaux et magazines
(car ils contiennent
des encres toxiques)



Matière minérale
(gravier, sable, cendre, pierre, terre...)



Matière plastique



Verre



Métal



Couche-culotte

Et si vous adoptiez des poules ?

- Elles se nourrissent des biodéchets (30 % de nos déchets).
- Elles produisent environ 250 œufs par an (soit environ 100 € d'économies), en grattant le sol.
- Elles évitent la prolifération d'insectes et protègent ainsi le potager.



valoriser

Emballages (hors verre et papiers)

Ce que l'on peut mettre dans une borne ou un bac à couvercle jaune

Tous les emballages en métal et en plastique, les papiers et les cartons. En cas de doute, posez-vous la question : **est-ce que ça emballage quelque chose ?** Si c'est oui, direction la poubelle jaune.



Papiers, journaux, magazines



Emballages cartons et briques alimentaires



Emballages en métal



Bouteilles, bidons et flacons en plastique



Pots, barquettes, tubes, boîtes en plastique ou en polystyrène



Petits emballages en aluminium



Sacs, sachets, films et blister en plastique

Les emballages doivent être bien vidés (pas besoin de les laver), **en vrac** (jamais en sac) et **séparés** (ne pas les emboîter).

Important : un emballage plein, imbriqué ou en sac n'est pas reconnu par le centre de tri et finit incinéré.

Les pièges à éviter



Jouets et objets en plastique



Vaisselle



Objets en caoutchouc



Couches



Sacs poubelle



Couverts et boîtes en plastique



Essuie-tout



Bois



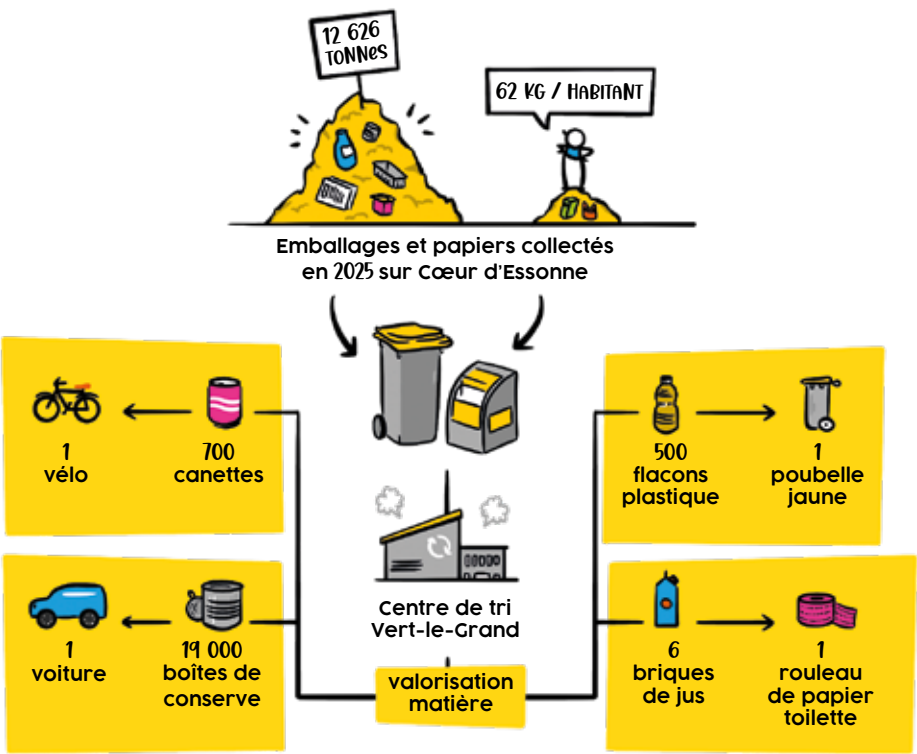
Textile



Bouchons de liège

Attention, les erreurs de tri peuvent compromettre le recyclage de toute la benne. Son contenu doit alors être incinéré.

Que deviennent ces déchets ?

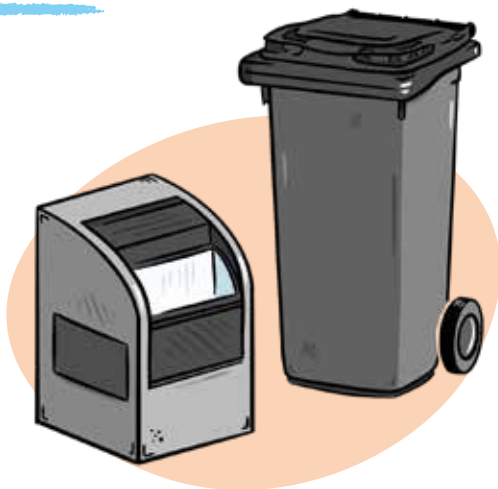


Ordures ménagères et biodéchets

Bac / borne grise



Biodéchets à déposer dans les sacs orange fournis par l'Agglo.



Fromages



Coquilles d'oeufs



Restes de nourriture



Poissons



Os et restes de viande



Filtres et marc de café



Sachets de thé



Mouchoirs ou essuie-tout



Fleurs



Épluchures de fruits et légumes



Une fois le sac fermé, je pense à chasser l'air et je le ferme avec un double-nœud.



234 kg

d'ordures ménagères
par habitant par an dont

70 kg

 de biodéchets

Ordures ménagères
dans un sac fermé
(80 L maximum)

pour les bornes enterrées.

Pas de produits toxiques
(peintures, piles, batteries, etc.).



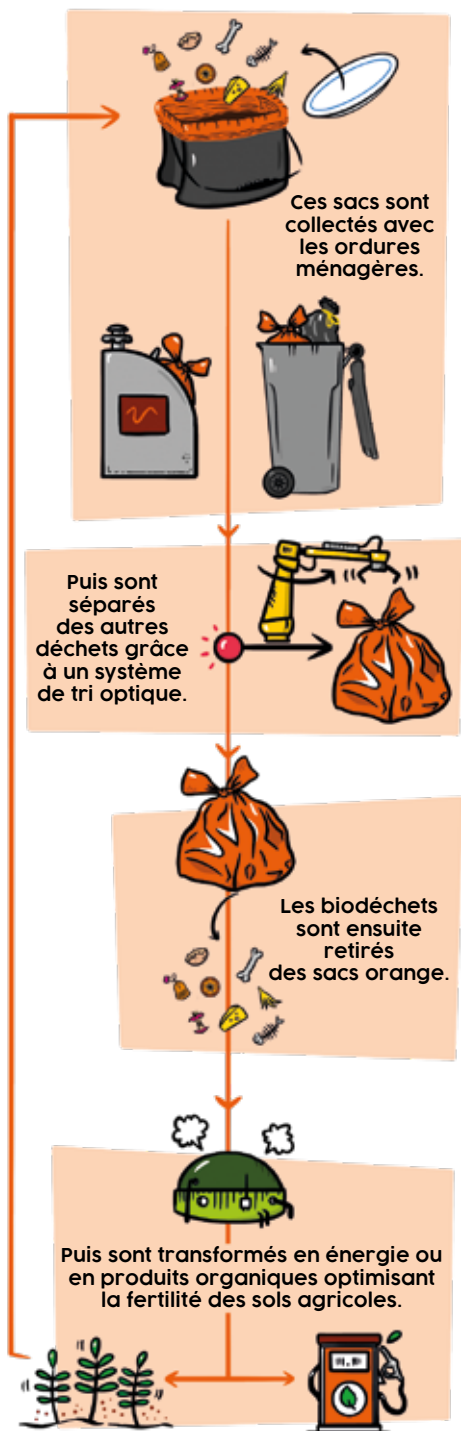
Les coquillages, en revanche,
ne peuvent être déposés
dans les sacs orange.



**Vous n'avez plus
de sac orange ?
Faites votre
demande en ligne !**



Que deviennent ces déchets ?



Emballages en verre

Ce que l'on peut mettre dans une borne à verre



Bouteilles en verre



Flacons de parfum



Pots de yaourt en verre



Bocaux

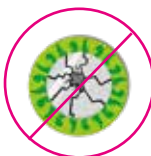
Les interdits



Porcelaine et vaisselle



Ampoules



Miroirs / vitres



Verres cassés

Où les déposer ?

La porcelaine, la vaisselle, les miroirs, les vitres et les verres cassés sont à déposer en déchèterie.

Les ampoules usagées sont à déposer dans les bacs de récupération dédiés (disponibles à l'entrée des supermarchés) ou en déchèterie.

Que deviennent ces déchets ?



Valorisation matière



Déchets végétaux

Ce que l'on peut mettre dans un bac à couvercle vert

Les petits déchets végétaux peuvent être déposés dans le bac à déchets végétaux, couvercle fermé, accompagnés de 3 fagots de bois d'1,20 m maximum (attachés avec une ficelle naturelle).

Si ce n'est pas possible, direction la déchèterie (notamment les souches, troncs, grosses branches, terre et produits de jardinage).



Fleurs



Tontes



Feuilles



Grosses branches
(diamètre entre 8 et 10 cm,
longueur maximum de 2 m)



Ne pas mettre les déchets végétaux dans des sacs plastique

Que deviennent ces déchets ?



11 215 tonnes collectées en 2025
soit 55 kilos par habitant



Plateforme de compostage
Vert-le-Grand

Valorisation organique
par compostage



Encombrants

Avant de jeter un objet, posez-vous la question de sa possible réutilisation (réparation, don, vente, prêt, etc.).

L'Agglomération assure également le retrait des encombrants (meubles usagés, vieux matelas, etc.), à date fixe pour les secteurs collectifs, ou en prenant rendez-vous gratuitement par téléphone au **0 800 293 991** Service & appel gratuits ou encore, sur www.coeuressonne.fr pour les secteurs pavillonnaires.

Vous pouvez également déposer vos encombrants dans une déchèterie.

Les encombrants acceptés

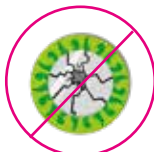
Équipements usagés de la maison, non dangereux, de grande taille, non toxiques.

Les interdits

Ce n'est pas parce que ça vous encombre que c'est un encombrant ! Certains déchets ne peuvent être acceptés dans les encombrants, en raison de leur nature, de leur filière de recyclage ou de leur dangerosité. Ils doivent être déposés en déchèterie.



Gravats



Miroirs / vitres



DEEE (petits et gros électroménagers si supérieur à 2 m de long et plus de 30 kg)

Que deviennent ces déchets ?



2 746 tonnes collectées en 2025
soit **13,7 kilos par habitant**



Centre de tri SEMAVAL
Vert-le-Grand

Valorisation
matière et énergétique

Combustible solide



cimenterie



Aciérie

Déchèteries

Excepté les ordures ménagères, les déchèteries acceptent tous les déchets que vous pouvez être amenés à produire, y compris ceux qui ne sont pas collectés par l'Agglo.



Déchets végétaux



Vêtements



Miroirs et vitres



Pièces automobiles
(pneus non lacérés, batterie,
huile moteur, filtre à huile)



Sanitaires
en faïence



Bouteilles
de gaz



Troncs d'arbre,
sapins



Gros cartons vidés
et pliés



Petits et gros équipements
électriques et électroniques



Bois, caquettes



Déchets dangereux :
peintures, produits
phytosanitaires,
ampoules, piles, batteries

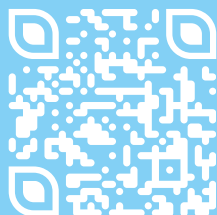


Meubles
volumineux

Les déchèteries du Siredom sont accessibles sur présentation d'une carte de déchèterie. Vous pouvez en faire la demande, sur la plateforme Ecocito du Siredom : **siredom.ecocito.com**. Il vous sera demandé un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois.

Vous ne pouvez pas vous déplacer pour apporter votre gros électroménager ? Prenez rendez-vous pour une collecte gratuite à domicile sur **jedonnemonelectromenager.fr** ou **fondationpourlelogement.fr**

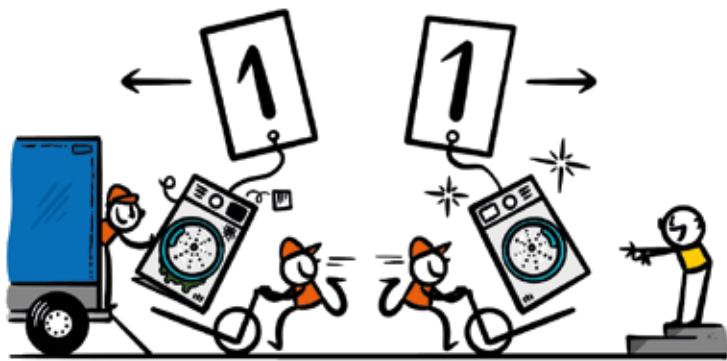
Consultez la liste
des déchèteries



Déchets électriques et électroniques

Lors de l'achat d'un nouvel appareil électrique ou électronique, comme les gros équipements électroménagers, les distributeurs sont tenus de reprendre gratuitement l'ancien appareil du même type, que ce soit en magasin ou lors de la livraison.

C'est ce qu'on appelle la collecte « 1 pour 1 ».



Certains magasins possèdent des meubles de collecte réservés aux petits appareils électriques et électroniques. Ces meubles, habituellement placés à l'entrée des magasins et en dehors de la zone de vente, peuvent être utilisés sans obligation d'achat.

C'est ce qu'on appelle la collecte « 1 pour 0 ».



Ces collectes sont financées par l'éco-participation que vous payez en achetant ces produits.



Pour le petit électroménager : il existe aussi des retraits gratuits à domicile par des éco-organismes (jedonnemonelectromenager.com) ou en magasin de type bricolage ou supermarché.



DASRI

Les médicaments et les Dasri (déchets de soins à risques infectieux) sont à rapporter en pharmacie.

En 2024, l'éco-organisme DASTRI disposait de 50 points de collecte répartis sur le territoire communautaire, qui ont permis de collecter près de 3,3 tonnes de Dasri.



Textiles

Les bornes textiles sont présentes uniquement dans certaines déchèteries

(consultez la liste sur www.siredom.com).

Ce que l'on peut mettre dedans



Vêtements usés
ou déchirés



Vêtements
propres et secs



Dans des sacs bien fermés
(30 L maximum)

Que deviennent ces déchets ?



105 tonnes collectées en 2024
(89 tonnes en 2023)



Centre de tri

Valorisation
matière



Les interdits

- Vêtements mouillés et souillés
- Chiffons sales et humides
- Moquette
- Objets
- Toiles cirées

Vous pouvez les apporter dans des magasins repreneurs également.
Sinon revendez-les ou donnez-les à des associations.





Bon à savoir

Astuces pour la collecte de vos déchets

Collectes du matin

Collectes de l'après-midi

La veille au soir après 19h pour les collectes du matin



La jour de collecte avant 17h pour les collectes de l'après-midi

Couvercle fermé sans surcharge



Remisés le plus rapidement possible après le passage de la benne de collecte

La poignée dirigée vers la route pour faciliter le travail du personnel de collecte

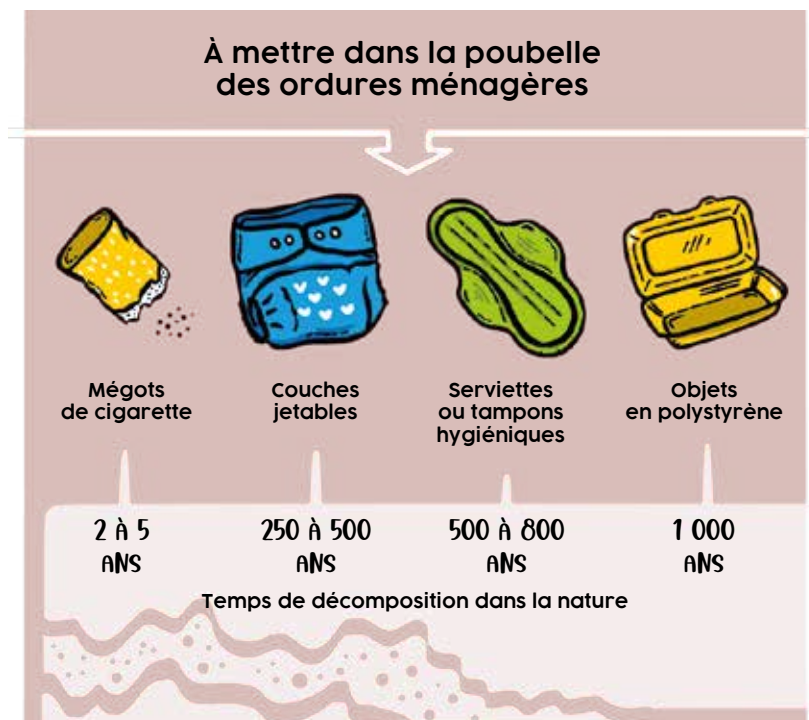
Ne pas laisser de sacs à côté des bacs



Points d'apport volontaire (1 600 bornes)



Pour aller plus loin

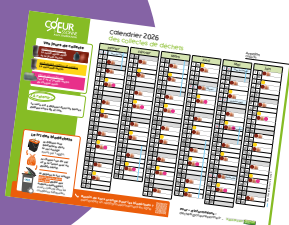


Toutes vos démarches en ligne

Bac cassé ou taille non adaptée, signaler un incident, prendre un rendez-vous encombrants, demander une réparation de bac, des sacs orange ou des kits pour la collecte des biodéchets. Faites votre demande sur le site internet.



Retrouvez le calendrier de collecte de votre secteur :



À mettre dans la poubelle des emballages



Boîtes
de conserve

100
ANS



Sacs
en plastique

400 À 450
ANS



Canettes
en aluminium

200 À 500
ANS

Temps de décomposition dans la nature

À apporter en déchèterie



Pneus
en caoutchouc

600
ANS ET +



Piles
au mercure

7 000 À 8 000
ANS

Abonnez-vous !

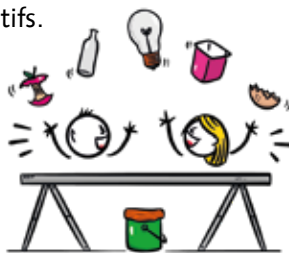
Pour aller plus loin, abonnez-vous au groupe Facebook **Agir durable** de l'Agglomération où vous trouverez astuces, bons plans et infos pour œuvrer au quotidien.

Le saviez-vous ?

L'Agglo propose de nombreux ateliers sur le tri des déchets, le compostage et le gaspillage alimentaire, dans les écoles, les associations et les habitats collectifs.

0 800 293 991

Service & appel
gratuits





**Le meilleur déchet est
celui que l'on ne
produit pas !**

Retrouvez toutes les consignes de tri sur
www.coeuressonne.fr
rubrique « Déchets »

Pour + d'informations :
dechets@coeuressonne.fr

0 800 293 991

Service & appel
gratuits